

# PAS DE CONQUÊTES SOCIALES,

**SANS LIBERTÉ de MANIFESTER!**

**SANS LIBERTÉS SYNDICALES!**

- **Loi liberticide**, portant atteinte à la liberté fondamentale de manifester !
- **Convocation au tribunal** du secrétaire général de la CGT du Lot pour distribution de tract sur l'autoroute dans le cadre d'une journée d'action interprofessionnelle...
- **Réponse par la violence** aux différents **mouvements sociaux** (Lycéens, étudiants, syndicaux, Gilets Jaunes...) pour ne pas répondre aux légitimes revendications, avec des blessures, mutilations notamment par l'usage de Flash Ball, LBD ( Lanceur de Balle de Défense), grenades de désencerclement ou assourdissantes....

**LIBERTÉS PUBLIQUES  
EN DANGER**



**STOP ! L'action syndicale ne peut être criminalisée.**

**STOP ! Le maintien de l'ordre doit être « pacifique ».**

La CGT dénonce la répression syndicale à l'encontre de militants, la carence de l'État en matière de protection des manifestants. L'usage injustifié, disproportionné et dangereux d'armes, lors des manifestations est à proscrire. La liberté de manifester est un droit fondamental. **Il n'y a pas de conquêtes sociales (salaires, emploi, protection sociale...) sans libertés syndicales, ni liberté de manifester !**

La CGT appelle à se mobiliser pour :

- Le rétablissement du droit de manifester en toute liberté,
- L'interdiction de l'utilisation des LBD, des grenades par les forces de l'ordre, lors de toutes mobilisations,
- L'arrêt de toutes formes de répression syndicale.

Ensemble Réagissons face à l'injustice!

**La CGT du Lot appelle tous les citoyens à un Rassemblement :**

**Mercredi 13 Mars à 17h00**

devant le tribunal de Cahors

**Pour la liberté de Manifester, pour les libertés syndicales !**